

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JANVIER 2021**

Délibération : **2021-01-140**
 OBJET : **ZAC DE VIRELOUP - SECTEUR BOSQUET DES SOURCES -
 APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DES
 TERRAINS (CCCT)**
 Nomenclature : 2.1.6

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Absents : 0

Votants : 29

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt et un s'est réuni à la Salle Simone de Beauvoir en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Florence CABRESIN, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Les membres ayant donné un pouvoir :

Claude RINCE donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Benjamin VACHET donne pouvoir à Alain ROYER, Béatrice MIERMONT donne pouvoir à Pascal LAVEANT, Jean-Marc COLOMBAT donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Catherine RENAudeau donne pouvoir à Mickaël MENDES.

Rapporteur : Jean-Claude SALAU

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Vireloup a été créée par délibération en date du 3 décembre 2004, en vue de la réalisation d'un programme de logements. Par délibération en date du 20 septembre 2010, le périmètre de l'opération et le dossier de création de la ZAC ont été modifiés.

Le dossier de réalisation de la ZAC comportant notamment le programme prévisionnel de construction et les modalités financières prévisionnelles de financement, ainsi que le programme des équipements publics ont été approuvés par délibérations en date du 21 février 2011.

Une convention publique d'aménagement a été signée entre la commune et la SELA, le 27 décembre 2004. La convention étant arrivée à son terme le 31 décembre 2018 tandis que l'opération n'était pas achevée, la commune de Treillières a souhaité à nouveau concéder la ZAC de Vireloup à un aménageur afin d'achever cette opération. Ainsi, la nouvelle concession d'aménagement a été confiée au groupement METAY/ VAL D'ERDRE PROMOTION par délibération en date du 1er juillet 2019, le traité de concession ayant été notifié à l'aménageur le 31 juillet 2019.

En vertu de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme, un Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) doit accompagner la cession ou la concession d'usage de chacun des terrains sis dans le périmètre d'une ZAC. Ce CCCT est le document contractuel entre l'aménageur et l'acquéreur qui précise les conditions de cession des terrains de l'opération. Il est approuvé à chaque cession par le Maire. Il doit indiquer le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée. Il peut en outre

fixer des prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone.

L'aménageur a proposé au comité de pilotage réuni le 24 novembre 2020 le projet de cahier des charges pour les tranches 1 et 2 du Bosquet des sources. Ce Cahier des charges constitue le document de base. La surface de plancher autorisée sera précisée à chaque cession.

Il a par ailleurs été proposé de faire valider au conseil municipal ce document. Ainsi, après les mesures de publicité, le CCCT sera opposable aux demandes d'autorisations d'urbanisme.

Considérant la présentation faite en comité de pilotage le 24 novembre 2020,

Considérant la présentation faite en commission aménagement le 5 janvier 2021,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'APPROUVER le cahier des charges de cession des terrains et ses annexes, tel qu'annexé à la présente délibération ;

- D'AUTORISER le Maire à approuver ledit cahier des charges avec la surface de plancher complétée à chaque cession.

Délibération adoptée, POUR : 23 voix, CONTRE : 6 voix, ABSTENTION : 0 voix.

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Pour extrait conforme.

Treillières, le 25 janvier 2021
Alain ROYER, Maire

